

ra bestimmt habe.¹

1) s. AH 6/59; 45/15, 17, 27

Kopie, in lat. Sprache - AH 57, 55

25

1667 Juni 25., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. RESIDENTEN FRANÇOIS] MOUSLIER AN [DEN ZUGER STADT- UND AMTSRAT], RITTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN

EA VI 1, 714 c

"Ce que vous avez preveu de mon despart pour Bade [wo Mouslier an der Jahrrechnung teilzunehmen gedachte und dabei auch Zurlauben, als Vertreter von Stadt und Amt Zug, antreffen sollte] pourra arriver, Je fais estat d'y estre le 3. ou je seray ravy de vous rencontrer pour apprendre ce que vous me tesmoignez par vostre lettre du 20. que vous avez a me communiquer.

La lettre que j'ay escrite a M.^{rs} les Cantons dont vous [Stadt und Amt Zug gemeint] aurez eu participation par M.^{rs} [Schultheiss und Rat] de Lucerne [dem Vorort der kath. Orte] vous aura fait connoistre ce que vous pouvez attendre de l'Espagne et des Comtois [gemeint der Freigrafschaft] sur leurs proposition [- Neutralitätsgarantie der eidg. Orte für eben diese Freigrafschaft -] aussy bien que vos obligations de les rejeter, si vous voulez continuer a tirer les avantages de la despenses que sa Ma.^{té} [L u d w i g XIV.] fait pour entretenir vostre alliance, laquelle vous pouvez bien croire qui recevroit de l'interruption par le payement de vos pensions si on venoit a contrevvenir a un traité si solemnel et que je n'ay ordre de les payer qu'a ceux qui observent cette alliance sans aucune nouveauté ny changement ainsy que je l'ay déclaré dans la dernière Diette [der eidg. Orte vom 6. Februar in Baden]¹. Prenez donc sur cela vos mesures dans vostre Canton.

Avec vostre Declaration donnée au Roy [L u d w i g XIII.] en 1635 sur vostre Traité de Milan de 1634 le Traité de Munster [1648] vous avez encore tres expressement celui de vostre alliance dernièrement renouvelée [1663] laquelle vous n'auriez pû jurer sans prendre des lettres Reversalles pour la Comté, comme vous avez fait pour le Milanois, si vous aviez esté en quelque obligation pour cette Province, ne l'ayant point fait vous ne pouvez donc aujourd'huy

rien faire de nouveau en ce point. Je vous prie de m'aporter a Bade Copie de cette Declaration que vous avez donnée au Roy en 1635.

Vous avez bien a vous deffier des desseins des Espagnols puisque pendant qu'ils sont a s'accommoder, voyant bien qu'ils ne peuvent refuser justice au Roy ils travaillent a vous porter a des sentimens qui vous puissent priver des bienfaits de sa Ma.^{té} et vous allienner de son affection afin de se descharger aussy des payemens que vous leur demandez. Je vous puis assurer que nos desseins sont differends et que j'ay desja le fonds de la pension de la fin de l'année et la mesme assurance pour celuy des suivantes.

Les armées du Roy sont victorieuses ... en flandre, celle de sa Ma.^{té} a fait parachever et augmenter les fortiffications de Charle Roy [=Charleroi] qui par sa situation est une des plus importantes place des Pais bas [gemeint der span. Niederlande], Celle du Mareschal [de France, Antoine II] d' A. u m o n t a pris Bergue [=Bergues] et Furne [=Veurne] et les garnisons prisonnieres du moins de la premiere Et l'armée commandée par M. [François de Bourbon-Vendôme, Duc] de B e a u f o r t [Grand-maître de la Navigation] de 70 Vaisseaux doit estre maintenant dans le port d'Ostende et les deux autres armées occupées a des entreprises considerables. Le Roy a tant de justice dans ses pretentions que Dieu en benira les Succés chaque jour. Tous ses amis et al- liez luy offrant mesme volontairement leurs secours et services ...".

1) s. EA VI 1, 699 b

Original - AH 57, 58-59

26

1711 Juni 10., Luzern

A

SCHREIBEN VON [RATSHERR JOHANN MARTIN] SCHWYTZER VON BUONAS AN
[ALT] AMMANN [UND DERZEITIGEN ZUGER STADT- UND AMTSRAT
BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN]

"Meinen ... herren Vetteren bitte ich umb Vergabung das ich mit disem ... Schreiben Jmme Ungelegenheit Verursache, die Ursach ist, das wegen ... [eines] streits, So zwuschen H. Hauptmann [Jost Ignaz] Von S o n n e n b e r g, undt meinem Sohn [Franz Ludwig S c h w y t z e r v o n B u o n a s] der [Frei-] Compagnie halber ist, der rechtstag uff den Zukonfftigen montag [15. Juni] gestellt ist, undt da ich diser Ursachen mit herren Schulthess [Johann Rudolf]

JP ✓